

Rapport d'Orientation Budgétaire

2025

LES ARCS SUR ARGENS

La tenue du rapport d'orientation budgétaire (R.O.B.) est obligatoire dans les communes de plus de 3500 habitants. Il constitue un moment essentiel de la vie de la collectivité locale.

Plus récemment, l'article 107 de la loi Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRE) a modifié les articles L 2312-1, L3312-1, L 5211-36 du CGCT relatifs au DOB en complétant les dispositions relatives à la forme et au contenu du débat.

Il participe à l'information des élus et favorise la démocratie participative, en facilitant les discussions sur les évolutions de la commune préalablement au vote du budget primitif.

A l'occasion du rapport d'orientation budgétaire, sont définies la politique d'investissement de la collectivité et sa stratégie financière.

Il permet un focus chaque année afin d'évaluer la réalisation des annonces faites et les effets sur le long terme des choix financiers pris.

Le contexte national

Le contexte économique

Des perspectives moroses pour 2025

Depuis la chute du gouvernement Barnier le 4 décembre dernier, les inquiétudes sur la conjoncture française s'accumulent. Si l'économie n'a pas basculé dans le rouge fin 2024, elle est sur le fil. L'activité du quatrième trimestre devrait être atone (+0%) selon les chiffres publiés par l'Insee. Cela principalement en raison du contrecoup de l'effet des jeux olympiques de Paris qui ont dopé le produit intérieur brut entre juillet et septembre. En 2024, la croissance française devrait s'établir à 1,1% soit un chiffre identique à 2023.

Compte tenu de l'incertitude budgétaire et politique, 2025 ne s'annonce guère florissante. La banque de France prévoit 0,9 % de croissance en 2025, un chiffre revu à la baisse de 0,3% par rapport aux prévisions publiées à l'automne.

Outre l'incertitude internationale, l'évolution de la situation politique en France constitue un aléa important du scénario notamment quant au devenir des mesures budgétaires prévues pour 2025.

L'année 2025 ne bénéficiera pas des mêmes soutiens qu'en 2024. En plus des jeux olympiques, la croissance a été nourrie par 2 moteurs, les dépenses publiques et le commerce extérieur. Ces moteurs sont, pour des raisons différentes en train de s'éteindre. Le probable tour de vis budgétaire devrait ainsi tarir le robinet de la dépense publique qui a largement soutenu le marché du travail en 2023 et 2024. Ensuite, l'embellie inespérée du commerce extérieur ne passera sans doute pas le cap de 2025 à la vue des prix cassés des exportations chinoises et de la guerre économique promise par le nouveau président des Etats-Unis.

L'investissement des entreprises est fortement ralenti par les incertitudes et les conditions de financement peu favorable.

L'autre sujet d'inquiétude est la baisse de la consommation, qui se confirme malgré le reflux de l'inflation (2% en 2024 ; -1% prévue en 2025) et la progression du pouvoir d'achat des Français (+2,4 % en 2024).

Le gros point noir pour l'année 2025 reste la remontée du chômage. Les entreprises, ayant massivement embauché à la suite de la crise du Covid, vont ajuster leurs effectifs et l'emploi devrait freiner nettement dans le secteur public. L'INSEE estime que le taux de chômage atteindra 7,6% en 2025 et 8% en 2026 contre 7,32% en 2024.

Le projet de Loi de finances pour 2025

Envoyé en préfecture le 27/02/2025

Reçu en préfecture le 27/02/2025

Publié le 27/02/2025

ID : 083-218300044-20250224-ROB-DE



Le projet de loi de finances (PLF) pour 2025 ambitionne de réduire le déficit public à 5,4% du produit intérieur brut (PIB) en 2025, après un dérapage de 6,1% en 2024 après 5,5% en 2023. La part de la dette publique atteindrait 115,5% du PIB. Le déficit de l'État s'élèverait à 139 milliards d'euros (Md€).

Dans cet objectif, il propose en particulier une baisse des dépenses de l'État et des taxes exceptionnelles sur les plus fortunés et les plus grandes entreprises.

Pour les collectivités

Un effort budgétaire de 2,2 Md€ est demandé aux plus grandes collectivités locales (au lieu des 5 Md€ envisagés par le gouvernement à l'automne).

Le dispositif de mise en réserve des recettes est ainsi bien mis de côté et remplacé par le "DILICO", soit le « dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités territoriales », qui a été créé par un amendement du sénateur Stéphane Sautarel et doit permettre de faire économiser 1 milliard d'euros à l'Etat en 2025, contre les 3 Md€ initiaux qu'avait prévu l'Etat dans son précédent dispositif.

Selon les critères retenus par les sénateurs, et d'après les calculs de la DGCL, le dispositif devrait concerter 2 099 collectivités, soit près de 4 fois plus que le premier dispositif. Les sommes devraient bien être mises en réserve à Bercy, et non pas dans un compte dédié des collectivités, comme le demandaient plusieurs élus locaux, car « si cela reste dans le compte des collectivités, cela n'améliorerait pas le solde public global », précise l'auteur de l'amendement.

Sont confirmés aussi le gel de la TVA en 2025 et le maintien en l'état actuel du FCTVA, alors que le gouvernement, dans sa copie initiale, avait prévu de baisser le taux de remboursement et l'assiette des dépenses éligibles.

Le fond vert, destiné à accélérer la transition écologique dans les territoires, est en baisse par rapport à 2024, mais moins que prévu initialement.

Le montant de la dotation globale de fonctionnement (DGF) est augmenté de 150 millions d'euros par rapport à 2024 aux dépens du dispositif de soutien à l'investissement local.

Du côté de la DGF, celle-ci n'est finalement augmentée que de 150 millions d'euros, alors que le ministre de l'Aménagement du territoire et de la Décentralisation, François Rebsamen, le 21 janvier lors de la séance des Questions au gouvernement, avait déclaré soutenir l'augmentation par l'Etat de la dotation globale de fonctionnement (DGF) de 290 M€, pour compenser la hausse de la péréquation.

La hausse de la péréquation de 290 M€ au total est bien maintenue, avec 150 M€ sur la dotation de solidarité rurale (DSR) et 140 M€ sur la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (DSU). Du fait de la minoration de l'abondement de l'Etat, elle sera également financée par un prélèvement sur la dotation forfaitaire.

En matière d'énergie

Une mesure clé du PLF 2025 concerne la suppression du taux réduit de TVA sur les abonnements à l'électricité et au gaz, effective dès le 1er août prochain. Cette suppression entraînera une augmentation de la partie fixe des factures énergétiques des ménages français, indépendamment de leur consommation d'énergie.

Au niveau environnemental

Le projet de loi de finances 2025 comporte une baisse importante du fonds vert destinée à la transition écologique au sein des territoires.

Alors que 2,5 milliards étaient alloués à ce programme dans le budget 2024, le projet porté par le gouvernement Bayrou a décidé de reprendre la baisse d'1,5 milliard du fonds vert que comportait déjà le projet de loi de finances 2025 du gouvernement Barnier, censuré le 4 décembre dernier.

L'enveloppe du fonds vert, passera donc à près d'1 milliard d'euros pour 2025. Il faudra par ailleurs ajouter à cette somme les 150 millions d'euros que le gouvernement, par le biais de la ministre de la Transition écologique Agnès Pannier-Runacher, a réussi à faire adopter lors du vote du projet de budget au Sénat, le 20 janvier dernier.

Cette mesure s'insère dans une logique de réduction de l'investissement public dans les politiques environnementales plus globale : avec ce PLF 2025, le budget de la Transition écologique serait amputé de près de 2 milliards d'euros par rapport au budget 2024 et d'1 milliard par rapport au budget porté par le précédent gouvernement Barnier. Pour rappel, le fonds vert, effectif depuis janvier 2023, prend la forme de crédits alloués aux préfets de région, avec comme objectif de financer des projets, portés par les collectivités locales, de rénovation énergétique des bâtiments publics ou d'adaptation des infrastructures au changement climatique.

Quel bilan 2024 pour les finances de la commune ?

Maintien du programme d'investissement malgré la succession de crises internationales

Nous l'avons rappelé, le contexte national et international impacte directement nos investissements.

Néanmoins, les bons résultats budgétaires des années passées nous permettent de maintenir un haut niveau d'investissement.

Depuis le début du mandat à fin 2024, 25 292 000 € ont été dépensés sur la section d'investissement (travaux, acquisitions foncières, achat de matériel, études, remboursement des emprunts) dont 6 415 000 € pour l'année 2024.

Quelques exemples :

Matériel : 1 450 000 €, notamment pour l'achat d'une balayeuse, de véhicules, des rosaries, matériel pour désherbage alternatif (broyeurs de végétaux, désherbeurs de chemin), mobilier du scolaire et crèche.

Etude et travaux : 8 837 032 €, concernant entre autres la requalification de l'avenue des Laurons, du boulevard de la Liberté, la réhabilitation de la tour médiévale, la modernisation des aires de jeux, l'entretien des bâtiments et des écoles, la modernisation du matériel informatique, la réhabilitation du site de Sainte Cécile, la rénovation énergétique de l'hôtel de Ville, du Château Morard et des écoles, l'entretien de la voirie, la mise en service d'un distributeur de billets ou encore la réfection de la salle Patrick Collette et la création de vestiaires.

Foncier : 1 955 000 €, notamment pour l'acquisition du local de la Police Municipale, de la maison dans le parage jouxtant la fontaine du temps, de des locaux au 20 rue de la République, de la propriété Maybank (Fonds Barnier), garage jouxtant le bureau de la Police Municipale, de diverses acquisitions de terrains, et de la Ferme à Saint-Jean ainsi que la viager dit Lavalou.

Dotation d'investissement : 275 793 €, concernent les subventions façade, les équipements RSO (composteur, récupérateur d'eau) et le soutien aux associations.

Logiciel : 229 510 €, avec notamment l'acquisition ou la modernisation de nouveaux logiciels de gestion des activités de la commune (cantines scolaires, GRC, etc.) du matériel (VOIP, géolocalisation, programme numérique à l'école).

Travaux en régie : 2 649 000 €

Remboursement de la dette : 4 281 000 €

En finalité, des montants significatifs pour une commune de la taille des Arcs sur Argens. La municipalité a donc poursuivi en 2024, sans freiner, son programme de modernisation de la commune.

Des dépenses de fonctionnement sous pression.

Les dépenses réelles de fonctionnement ont augmenté en 2024 en passant de 7 286 175 € à 7 491 000 €.

La hausse des charges de personnel a été contenue en 2024, bien que de nombreux postes vacants aient été pourvus en cours d'année.

Les effectifs (en équivalent Temps Plein) au 31 décembre 2024 :

Mairie :

- 91,67 titulaires (93,17 au 31/12/2023)
- 13,63 non titulaires permanents (14,78 au 31/12/2023)
- 3 non titulaires non permanents (2,43 au 31/12/2023)

CCAS :

- 5,80 titulaires (5,80 au 31/12/2023)
- 0,54 non titulaire permanent (0,86 au 31/12/2023)

Les charges de personnel s'élevaient à 4 361 495 € en 2023 et sont en 2024 de 4 492 562 €, soit une hausse de 131 000 €.

Ces charges seront à la hausse en 2025. En effet, même si sont actés par le projet de loi de finances 2025 la baisse de l'indemnisation des arrêts maladie à 90%, le gel du point d'indice et la non-reconduction de la prime GIPA, l'augmentation des cotisations à la Caisse nationale de retraite des agents des collectivités locales (CNRACL) devrait amener la masse salariale de la commune autour de 4 750 000 € d'euros en tenant compte d'une année complète des postes pourvus courant 2024.

La commune poursuit son engagement dans le maintien d'une offre de services publics conséquente, portée par le personnel communal.

Des charges à caractère général maitrisées,

Les charges à caractère général s'élevaient à 2 092 000 € en 2023 et sont en 2024 de 2 055 000 €, soit une baisse de 37 000 € qui résulte notamment de la baisse du coût de l'énergie, liée à nos investissements en rénovation énergétique.

L'amende SRU menace fortement l'équilibre du budget communal

Malgré les efforts consentis par la commune pour produire des logements sociaux, et dans la mesure où les objectifs fixés par l'Etat sont inatteignables, la commune est à nouveau carencée. Cette carence engendrera un prélèvement de près de 210 000 € par an sur le budget de la commune par les services de l'Etat.

Depuis le début du mandat, le travail d'optimisation de nos dépenses déductibles liées aux logements sociaux, a permis de ramener cette somme de 214 000 € à 0 € en 2024.

Pour 2025, le montant des dépenses déductibles est de 50 000 €. Il en résulte que le montant du prélèvement de l'état sera d'environ 160 000 €.

Pour l'avenir, à partir de 2027, nous prévoyons de retrouver un montant de dépenses déductibles permettant à nouveau de baisser fortement le montant du prélèvement de l'état, car même non carencées, les communes doivent payer une amende puisqu'elles ne peuvent jamais atteindre les 25% de logements sociaux...

Des recettes de fonctionnement stables, contraignant notre capacité d'action

Les lois de finances successives n'ont de cesse de réduire les dotations de l'Etat aux communes. Dans ce contexte la consolidation des recettes est un véritable enjeu pour la commune.

Les recettes de fonctionnement de l'année sont de 10 172 000 €, soit en hausse légère de 138 000 € par rapport à 2023.

Les dotations de l'État "stabilisées"

En 2024, le chapitre des dotations de l'Etat dont la DGF (Dotation Globale de Fonctionnement), DSR (Dotation de Solidarité Rurale) et DNP (Dotation Nationale de Péréquation) est en hausse de 37 000 € pour s'établir à 1 190 000 €.

La perspective 2025 est inconnue, à la suite du vote tardif du PLF 2025 en espérant au minimum un maintien de ces montants.

Maintien des recettes fiscales, mais baisse continue des recettes liées aux droits de mutation, impactant le dynamisme des recettes.

Rappelons qu'avec la suppression de la taxe d'habitation, la commune a perdu un levier important de valorisation de ses recettes.

Une baisse du nombre de transactions immobilières due au contexte macro-économique, impacte les recettes liées aux droits de mutation avec encore une baisse de 93 000 € pour s'établir à 428 000€.

Les recettes globales des taxes et impôts s'établissent pour 2024 à 6 915 000€ contre 6 873 000 € en 2023, soit juste 42 000 € de différence.

La commune conserve sa capacité à emprunter

La dette de la commune s'élève à ce jour à 9 204 210€.

Ceci représente 1 149 € / habitant à ce jour.

La réduction de la dette est estimée à 700 000 € par an.

La commune n'a pas emprunté en 2024 et il en sera ainsi pour 2025.

Le coût financier des intérêts d'emprunt est de 300 000 € /an en 2024.

Le ratio lié au nombre d'années potentiel nécessaires à rembourser la totalité de la dette est calculé comme suit : Stock de la dette / capacité d'autofinancement (différence entre RRF recettes réelles de fonctionnement / Dépenses Réelle de Fonctionnement)

Soit : 9 204 210 € / 2 252 705 € = 4,08 années

La capacité de désendettement se maintient donc très largement en dessous des ratios prudentiels. Le seuil d'alerte de durée de désendettement pour une commune se situant à 12 ans. Notre capacité d'emprunt demeure « ouverte ».

Des bilans prévisionnels positifs pour 2024

	Recettes	Dépenses	Résultats
Fonctionnement	10 172 467	8 661 358	+ 1 511 109
Investissements	5 227 385	6 415 869	- 1 188 484

Le décalage constaté sur la section d'investissement pour l'~~exécution budgétaire~~ est fortement lié au fait que nous avons "avancé" les paiements et pas encore reçu effectivement le règlement des subventions obtenues.

Vous retrouverez ces intégrations dès le résultat du compte administratif 2024 avec un déficit ramené à 220 792 €.

Nos résultats en matière de création d'excédent de fonctionnement depuis 2020 sont bons :

2020 : 1 025 000 €

2021 : 1 369 000 €

2022 : 1 020 000 €

2023 : 2 009 000 €

2024 : 1 511 000 €

Soit 6 934 000 € d'excédents de fonctionnement cumulés nets (après remboursement de nos charges financières).

Cette gestion prudente et anticipatrice portée depuis plusieurs années permet à la commune de disposer de réserves pour absorber en partie de l'impact de l'inflation des coûts sur la section de fonctionnement et d'abonder notre capacité d'investissement.

LES PERSPECTIVES ET OBJECTIFS POUR 2025

En ces temps d'incertitude, la commune présente un budget équilibré et des réserves excédentaires. Néanmoins, il ne faut pas minimiser l'impact très fort qu'aura la situation nationale sur les résultats de 2025.

Il est en effet impossible de reporter l'intégralité des hausses de coûts de fonctionnement sur l'administré. La commune devra donc absorber la majeure partie de cette hausse des coûts et donc diminuer ses excédents.

Maîtriser fermement la hausse des dépenses de fonctionnement

En 2025, maintien des services à la population.

La municipalité fait le choix de ne pas se désengager en cette période d'incertitude nationale et internationale. **Elle maintient donc l'intégralité de ses services aux Arcois**, et ce quel qu'en soit le coût de fonctionnement.

Certes, cela représente un poids financier, mais il s'agit d'être encore plus présent au côté de la population dans les moments les plus difficiles.

Perspectives pour le budget communal

Charges à caractère général (011) : compte tenu de l'inflation, du maintien des services et de l'ouverture de nouvelles structures tel que le musée de Sainte Cécile, les vestiaires de la salle Patrick Collette ou la montée en charge de l'exploitation de la Ferme St Jean au profit des administrés, ces charges seront en hausse, inévitablement.

Masse salariale (012) : la masse salariale doit impérativement continuer à être maîtrisée. Elle connaîtra une évolution inéluctable à la hausse compte tenu de l'ensemble des facteurs exogènes :

- Dispositif pluriannuel PPCR (Parcours Professionnel Carrière et Rémunérations)
- GVT (Glissement - Vieillesse -Technicité)
- Recrutement sur les postes vacants
- Cotisation CNACRL
- Participation employeur à la prévoyance santé

Les recettes

Considérant les contraintes budgétaires de tous nos partenaires (Région, Département, etc.), nous n'espérons au mieux qu'une stabilité des recettes.

Ce constat factuel ne peut raisonnablement que nous pousser à prévoir une baisse de nos résultats financiers pour 2025.

Néanmoins, nous nous donnons la garantie, grâce à notre gestion passée, de conserver nos capacités de fonctionnement et investissement sur cette période.

2025, une année pour finaliser les projets de mandat

Un certain nombre de subventions ont été obtenues et vont permettre de réaliser de nouveaux projets.

Comme cela a déjà été présenté en 2024, nous estimons que les temps difficiles que nous traversons ne doivent pas pénaliser le développement de notre commune.

Le Plan Pluriannuel d'Investissement d'équipements de 18 millions d'euros que nous avions fixé comme feuille de route du mandat, sera donc tenu et largement dépassé puisque le montant total des investissements est à ce jour de plus de 25 000 000 €.

L'année 2025 s'inscrit dans la continuité de cette année 2024 et permettra la finalisation des programmes engagées.

Le montant inscrit au budget 2025 sera supérieur à 6 millions d'euros.

En complément de ces éléments, les investissements suivants ont été retenus pour cette année :

- Rénovation salle Hugony
- Aménagement Boulevard Peymarlier
- Reprise des Enfeus
- Pose de Caveaux
- Création de terrains de Padel
- Aménagement d'aires sportives Morard
- Programme de réhabilitation extérieur église
- Acquisition Reynier (ouverture imp. Fontaine) avec aménagement
- Création des Points Apports Volontaires Centara, Place GDG, Fantroussières
- Plantation arbres en ville, Mutation des espaces verts, Aménagements verts
- Réhabilitation avenue des 13 Lorguais (avec finalisation 2026)
- Mise en valeur des entrées de ville
- Développer le mobilier urbain à l'échelle du centre-ville (phase 1)
- Finalisation des études sur le projet du complexe multimodal

CONCLUSION

La municipalité pense que dans ces temps chahutés, le rôle de la puissance publique est de soutenir l'activité et de conserver le cap qu'elle s'est fixé.

Le bilan de l'année 2024 illustre cet engagement avec un haut niveau d'investissement toujours très élevé et l'année 2025 s'inscrit en plein dans sa continuité.

Et dans ce contexte il faut savoir être prudent. C'est pourquoi de gros efforts sont faits pour encadrer au plus juste la hausse des dépenses de fonctionnement afin de maintenir des marges de manœuvre budgétaires.

En conclusion, la commune affiche un bilan financier sain, témoignant de la vision stratégique de l'équipe municipale pour assurer le bien-être de la communauté tout en travaillant au quotidien afin de conforter des bases solides pour l'avenir grâce à une gestion sûre et responsable.